



# Formation linguistique dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap\*



## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Cette formation vise l'acquisition d'une base linguistique et des codes sociaux permettant l'usage quotidien de la langue et l'accès aux clés nécessaires pour une intégration au sein de la société française.

### Objectifs de la formation

A la fin de cette formation l'apprenant sera capable de :

- \* Utiliser la langue en autonomie dans un contexte quotidien
- \* Accéder aux clés nécessaires d'une bonne insertion dans la société française
- \* Comprendre les usages et s'approprier les valeurs de la République

### Prescripteurs

Directeur territoriale-Office Français de l'immigration et de l'Intégration

### Validation

- \* Attestation de suivi.
- \* Attestation de fin de formation.
- \* Relevé d'acquis de compétences
- \* Proposition d'un test linguistique (TCF) pour les bénéficiaires ayant atteint le niveau A1 (test pris en charge par l'OFII). Cette offre est valable pendant les 6 mois qui suivent la formation.
- \* La passation d'un examen ou d'un diplôme de niveau A2 ou B1 (à la charge du bénéficiaire)

### Méthodes et outils mobilisés

- \* Pédagogie innovante, participative, active et différenciée (jeux de rôle, pratiques théâtrales, individualisation, e-learning, ...)
- \* Approche par compétences
- \* Sorties culturelles et découverte des ressources du territoire
- \* Savoirs de base, remise à niveau, initiation à l'informatique
- \* Documents authentiques liés à la vie privée, sociale et professionnelle
- \* Ressources matérielles et numériques (ressources objets, papiers, manuels FLE à disposition des stagiaires+ salle multimédia)

### Evaluation

- \* Diagnostic initial à l'OFII
- \* Evaluation intermédiaire et finale
- \* Inscription au TCF
- \* Modalités : Évaluation des apprentissages acquis au cours de la formation et des compétences écrites et orales (CO/CE/PO/PE) de chaque bénéficiaire.

### Conditions d'accès

- \* Personnes accueillies à la PFA ayant signé un CIR
- \* Etre ressortissant étranger (hors Union Européenne)

### Coût

- \* Aucun frais à payer par les bénéficiaires / action non rémunérée

### Rythme et durée

- \* 100 h
- \* 200 h
- \* 400 h
- \* 600 h

### Lieu et horaire

9 rue Ponscarne 75013 PARIS  
9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Contact

- \* Alix CRUZ
- \* ofii@3cfaq.com
- \* 07 66 85 30 82

\* Pour avoir plus d'informations sur les modalités mises en place pour les personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Madame Noura MHEDHEBI : noura.mhedhebi@3cfaq.com

## La formation linguistique dans le cadre de CIR

- Cette formation s'inscrit dans le cadre du contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Ce contrat est signé entre l'État et le migrant qui souhaite s'installer provisoirement ou définitivement sur le territoire national. Le nombre d'heures de formation varie selon un test de positionnement initial que le migrant passe à l'OFII. Les auditeurs affectent les participants selon leurs niveaux (CECRL) dans des parcours différents : Des parcours linguistiques réglementaires vers le niveau A1 et complémentaires vers les niveaux A2 et B1 oral et écrit.
- Le parcours CIR comprend 4 parcours visant le niveau A1 à la sortie :
  - Un parcours de 600 h pour le public non scolarisé, non lecteur non-scripteur dans sa langue maternelle ou non communicant, de niveau infra A1.1 à l'entrée.
  - Un parcours de 400 h pour le public peu scolarisé dans sa langue maternelle et ayant des compétences à l'oral proche de niveau A1, de niveau A1.1 oral à l'entrée.
  - Un parcours de 200 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, dont les compétences à l'oral et à l'écrit restent à consolider, de niveau A1.1 à l'entrée.
  - Un parcours de 100 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, communicant à l'oral dont les compétences à l'écrit restent à généraliser, de niveau A1 à l'entrée.
- Deux parcours complémentaires sont proposés aux signataires du CIR permettant de progresser vers les niveaux A2 et B1.
- Un parcours facultatif de 100 h visant le niveau A2 pour tout signataire du CIR (ou CAI < 5 ans) ayant atteint le niveau A1 et pouvant le justifier.
- Un parcours facultatif de 50 h visant le niveau B1 pour tout signataire du CIR (ou CAI < 5 ans) ayant atteint le niveau A2 et pouvant le justifier.
- Les parcours se déclinent de la façon suivante :
  - Présentiel : 80%
  - Mise en situation : 20% (sorties culturelles, visites des intervenants externes, visites des administrations, ...)
  - Approche numérique inclusive
  - Acquisition des compétences communicatives au service des thématiques relevant de la sphère publique, pratique et professionnelle.

### Total stagiaires présentés aux évaluations A1 2022

